

# Demande de remboursement de la TVQ payée sur un bien meuble corporel emporté ou expédié au Canada, mais hors du Québec, par un résident canadien

Ce formulaire s'adresse à toute personne (ci-après appelée *demandeur*) qui réside au Canada et qui demande un remboursement de la taxe de vente du Québec (TVQ) à l'égard d'un bien meuble corporel (y compris une maison mobile ou une maison flottante) acheté au Québec, qu'elle **emporte ou expédie** dans une autre province ou dans l'un des territoires du Canada. Si le bien meuble corporel acheté est un véhicule routier, vous devez plutôt remplir le formulaire *Demande de remboursement de la TVQ à l'égard d'un véhicule routier* (VD-60.R).

## Conditions

Un remboursement de TVQ est accordé si les conditions suivantes sont remplies :

- le bien meuble corporel n'est pas un produit soumis à l'accise (tel qu'une boisson alcoolisée, un produit du tabac et un produit du cannabis), de l'essence, du carburant diesel ou tout autre carburant, à moins que ce carburant soit transporté dans un véhicule conçu pour transporter de l'essence, du carburant diesel ou tout autre carburant en vrac et qu'il soit destiné à être utilisé autrement que dans le véhicule dans lequel ou par lequel il est transporté;
- la TVQ a été payée par le demandeur;
- le bien meuble corporel est acheté pour être consommé, utilisé ou fourni exclusivement (généralement à 90 % ou plus) à l'**extérieur du Québec**;
- le bien meuble corporel est emporté ou expédié dans une autre province ou dans les Territoires du Nord-Ouest, au Yukon ou au Nunavut;
- le bien meuble corporel est emporté ou expédié dans un délai de 30 jours suivant la date où il a été délivré au demandeur (toute période durant laquelle le bien a été entreposé n'est pas incluse dans le délai de 30 jours);
- une taxe de vente de même nature que la TVQ a été payée dans l'autre province ou le territoire, le cas échéant;
- si le demandeur est un consommateur, il **réside** dans la province ou le territoire où le bien est emporté ou expédié;
- le montant du remboursement total demandé est d'**au minimum 25 \$**;
- chaque reçu indique un montant de TVQ d'**au moins 5 \$**;
- la demande de remboursement est produite au plus tard **un an** suivant le jour où le bien a été emporté ou expédié au Canada, mais hors du Québec.

Pour obtenir plus de renseignements, communiquez avec nous en composant le 418 659-4692 si vous êtes de la région de Québec, le 514 873-4692 si vous êtes de la région de Montréal ou le 1 800 567-4692 (sans frais).

## Production de la demande

Si le demandeur est un particulier, il peut produire une seule demande par trimestre civil. Si le demandeur n'est pas un particulier, il peut produire une seule demande par mois. Notez que plusieurs demandes relatives à différents trimestres ou à différents mois peuvent être produites au moyen d'un même formulaire de demande de remboursement.

## Période visée par la demande

La période visée par la demande débute à la date d'achat la plus ancienne et se termine à la date d'achat la plus récente parmi celles que vous avez inscrites dans la deuxième colonne de la partie 2.

## Documents à joindre à la demande

Joignez à la demande les documents suivants :

- le reçu de l'achat;
- la preuve du paiement de la TVQ;
- la preuve du **paiement de la taxe imposée** par la province ou le territoire où le bien a été emporté ou expédié, le cas échéant;
- tout document qui prouve que le bien meuble corporel a été emporté ou expédié dans un délai de 30 jours suivant la date où il a été délivré au demandeur (il peut s'agir, par exemple, d'une facture de frais d'expédition du bien, d'une facture de frais de transport et de manutention du bien, de la facture d'achat de l'essence, du billet d'avion ou du billet de train qui a permis le transport du bien, si celui-ci a été emporté par le demandeur, ou de toute autre preuve pertinente);
- le reçu de l'entreposage (qui justifie la date de l'entreposage), le cas échéant.

Le remboursement peut être refusé si vous ne joignez pas tous les documents mentionnés ci-dessus. Notez que nous ne retournerons pas les documents soumis avec la demande. Pour cette raison, vous n'avez pas à joindre l'original de ces documents (les photocopies sont acceptées). Toutefois, veuillez les conserver pour nous les fournir sur demande.

## Envoi

Transmettez le formulaire et les documents demandés à l'adresse suivante : Revenu Québec, 3800, rue de Marly, Québec (Québec) G1X 4A5.

## 1 Renseignements sur le demandeur

Inscrivez, parmi les numéros suivants, ceux qui concernent le demandeur.

Numéro de compte TPS/TVH	Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	Numéro d'identification	Dossier
--------------------------	-------------------------------------	-------------------------	---------

Nom de famille du demandeur ou nom de l'entité (indiquez la raison sociale, s'il y a lieu)			
Prénom du demandeur (s'il s'agit d'un particulier)		Numéro d'assurance sociale	Date de naissance
Adresse postale			
Ville, village ou municipalité		Province	Code postal
		Langue de communication <input type="checkbox"/> français <input type="checkbox"/> anglais	
Ind. rég.    Téléphone	Poste	Ind. rég.    Téléphone	Période visée par la demande : du    au

<b>Réservé à Revenu Québec</b>			
Dossier	B.R.	D.C.A.	Demandeur



12D0 ZZ 49506848





